



Ordre du jour : Tirages de la Coupe SEAT SKODA et de la Coupe du District Seniors effectués par les membres de la commission.

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

COUPE DE GIRONDE SEAT/SKODA – 1er TOUR

Réunion en Commission restreinte du 04/09/2026

Présents : Alain DEBINSKI, Philippe BARRIERE, Bernard CHARPENTIER, Daniel GRANCOING.

Assiste : Olivier LAQUAIS – Référent administratif de la commission

136 équipes engagées.

Les 107 équipes toujours qualifiées en Coupe de France et Coupe de Nouvelle-Aquitaine sont exemptes au tirage.

29 équipes disponibles au tirage soit 14 rencontres à disputer le 13 septembre 2026.

1 équipe exempte au tirage : BORDEAUX COQS ROUGES 1.

COUPE DISTRICT SENIORS – 2ième TOUR

Réunion en Commission restreinte du 07/09/2026

Présents : Bernard CRUCHON, Bernard CHARPENTIER, Daniel GRANCOING, Jean Claude POINTET, Mario VILLAGRASA.

Assiste : Olivier LAQUAIS – Référent administratif de la commission

212 équipes engagées.

61 équipes éliminées.

Les 82 équipes toujours qualifiées en Coupe de France, en Coupe de Nouvelle-Aquitaine en Coupe SEAT/SKODA sont exemptes au tirage.

68 équipes disponibles au tirage soit 34 rencontres à disputer le 13 septembre 2026.

1 équipe exempte au tirage : MONTESQUIEU FC 2.

Forfaits enregistrés au 1^{er} tour : EYSINAISE ES 2, GRAVES FC 4, BEGLAIS CA 3, ATHLETIC 89 FC 3, ST ANTOINE LE PIZOU 2.

RAPPEL :

- L'ensemble des rencontres est consultable sur le site du District de la Gironde en cliquant sur les onglets ÉPREUVES puis COUPES.
- Toutes les demandes doivent provenir de l'adresse officielle des clubs.
- La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour toutes les rencontres des coupes du District de la Gironde. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).
- Les joueurs inscrits sur la FMI et notés « n'a pas participé » seront considérés comme ayant participé dès lors que tous les remplaçants sont ainsi notés.

La prochaine réunion de la commission sera fixée ultérieurement

Le Président de la commission
Alain DEBINSKI

Le Secrétaire de la commission
Bernard CRUCHON